

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 06/12/2021

Date de convocation : 29/11/2021	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 13/12/2021	Conseillers présents : 13

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, LOPEZ MAGALI, DUBOIS ARNAUD, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, TEILLAC GERARD.

Absente excusée : VERGNOLLE NATHALIE,

Mme VAN DEN OSTENDE PASCALE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour :

- Projet de création d'un camping-car park présenté par la société camping-car park
- Délibération autorisant le maire à réaliser l'achat de terrain par acte en la forme administrative
- Décision modificative sur le budget 2021
- Renouvellement contrat cnp pour 2022
- divers

▪ Projet de création d'un camping-car Park présenté par la société camping-car Park

Présentation d'un projet d'aménagement d'une aire de camping-car sur une partie de l'ancien terrain de football au Claud de Beth.

CAMPING-CAR PARK est un réseau Européen d'aires d'étape et de services pour camping-cars. Plusieurs options sont proposées pour l'aménagement et la gestion de cette aire.

L'implantation du verger de l'école est en cours et va occuper une portion du terrain.

Des élus vont se rendre sur place pour déterminer si l'espace est suffisant et une discussion sur la faisabilité du projet sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

▪ Achat du terrain AD 139 – procédure acte en la forme administrative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide d'acquérir la parcelle AD 139, lieu-dit le Bois Boyer d'une contenance de 12 720 m² au prix de 5000 € pour installer une réserve de secours incendie*

Et Considérant que Monsieur le Maire en tant qu'autorité administrative aura le rôle de recevoir et authentifier les actes en la forme administrative, en vertu de l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- *Désigne Mme VERGNE-RODRIGUEZ Annie, Maire adjoint pour représenter la commune en qualité d'acquéreur et les autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.*

▪ Décision modificative

Le conseil municipal valide la proposition de créditer en investissement une participation de 3631 € pour 2021 (participation totale **14 527,20 € étalée** sur 4 ans) pour le financement de travaux de rénovation et d'extension du centre de secours de Sarlat.

▪ Divers :

La maison de santé de Salignac va accueillir 2 généralistes et un dermatologue en début 2022.